

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

1/1 – VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE

La programmation 2017 du Contrat de Ville métropolitain est à ce jour largement consolidée et partagée par l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville, représentés par la Métropole Européenne de Lille, l'Etat, la Région Hauts de France, le Conseil Départemental, la CAF et les 21 communes inscrites en géographie prioritaire. La Métropole doit encore statuer sur quelques dossiers métropolitains dont l'orientation financière finale n'impactera pas la consolidation des moyens mobilisés par la Ville de Mons en Barœul.

L'instruction des programmations d'actions déposées par l'ensemble des villes inscrites en QPV s'est étalée sur plusieurs mois et a comporté au minimum trois étapes :

- une première étape de recevabilité des actions en novembre 2016,
- une deuxième étape de validation technique des actions en janvier 2017,
- une troisième étape de validation politique des actions au comité de pilotage politique de la MEL en avril 2017.

La programmation 2017 du Contrat de Ville de Mons en Barœul, présentée en conseil municipal le 15 décembre 2016 (délibération n° 2/1), a légèrement évolué sur le plan des montants financiers mobilisés et il convient donc de la régulariser.

Ainsi, le montant de l'ensemble des moyens mobilisés au titre du Contrat de Ville en faveur du territoire de Mons en Barœul (subventions Contrat de Ville, VVV, FIPD, Région accordées aux associations et à la Ville) laisse apparaître une baisse de 10 % par rapport aux demandes qui avaient été déposées à la fin du mois d'octobre 2016. Il convient de noter que cette baisse s'explique notamment par l'abandon d'un projet par l'un des porteurs locaux ainsi que par la réorientation du financement d'un projet vers un autre dispositif (adulte relais). Parmi l'ensemble des projets soutenus par la Ville, un seul a fait l'objet d'un avis défavorable de la part des services de l'Etat au motif que les porteurs de ce projet ne pouvaient pas justifier de qualifications suffisantes en matière d'accompagnement à la santé.

Il résulte de cette instruction des mouvements financiers repris dans les deux tableaux présentés ci-après, tant en dépenses qu'en recettes pour la Ville de Mons en Barœul :

TABLEAU D'EVOLUTION DES MONTANTS DE SUBVENTIONS A VERSER

Porteur	Montant de subvention inscrit dans la délibération n° 2/1 du 15/12/2106	Montant révisé de la subvention accordée par la Ville
Centre Social (4 projets)	12 153 €	5 821 €
Caramel	9 250 €	- €
Taekwondo	1 000 €	- €
MONTANT TOTAL	22 403 €	5 821 €

TABLEAU D'EVOLUTION DES MONTANTS DE SUBVENTIONS ATTENDUS PAR LA VILLE

Porteur	Montant de subvention initialement demandé à l'Etat	Montant de subvention finalement accordée à la Ville par l'Etat
Ville de Mons en Barœul	21 631 €	18 255 €

Tous les moyens financiers mobilisés pour mener à bien les autres projets présentés dans la délibération n° 2/1 du 15 décembre 2016 demeurent inchangés.

La validation de la programmation 2017 permet aux services de l'Etat de procéder au versement des subventions allouées à la Ville et aux associations et d'officialiser ainsi le lancement des actions qui n'auraient pas encore démarré.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à valider l'évolution de la programmation 2017 du Contrat de Ville par rapport à ce qui avait été présenté dans la délibération n° 2/1 du 15 décembre 2016.